

VILLE D'ARCACHON
PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE
AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
BATELIERS – ACCOSTAGE AUX JETEES

Articles L.2122-1-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques
Arrêtés Municipaux du 16 avril 2004 / 14 avril 2016 et du 16 septembre 2016

Objet de l'autorisation d'occupation du domaine public :

Suite à deux consultations réalisées par la commune d'Arcachon (Clôturées le 9 juillet 2021 ainsi que le 20 octobre 2021) et après analyse des dossiers des candidats, 7 autorisations d'occupation du domaine public pour des bateaux de moins de 55 passagers n'ont pas été attribuées

A ce titre, la présente consultation a pour objet exclusif la mise à disposition d'une partie du domaine public communal pour l'exploitation de l'activité de type Bateliers – Règlementation et gestion des droits d'accostages aux jetées, sur la jetée Thiers / Lataillade et du Moulleau.

Localisation de l'emplacement occupé :

Jetées Thiers/Lataillade et du Moulleau, ARCACHON

Durée de l'autorisation :

Du 1^{er} juin 2022 au 31 décembre 2025

Montant prévisionnel de la redevance d'occupation du domaine public :

Redevance annuelle composée d'une part fixe et d'une part variable

Critère de jugement des offres :

1. Action en faveur de l'environnement et intégration patrimoniale,
2. Niveau d'activité;
3. Qualité du service et sécurité;
4. Moyens humains,
5. Fréquentation et CA.

Retrait des dossiers de consultation :

Par courrier : Mairie d'Arcachon - Service Occupation du Domaine Public - Hôtel de Ville – 1 Place de Gracia - CS 12051 - 33311 ARCACHON CEDEX

Par mail : odp@ville-arcachon.fr

Date et heure limite de remise des offres : Le lundi 16 mai 2022 à 12 heures

- Lien téléchargement des documents
 - Cahier des charges
 - Lettre de candidature
 - Déclaration du candidat